



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 3 décembre 2012 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 568** – Relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général.

L'original de ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....6<sup>e</sup> .....jour de décembre de l'an deux mille douze.

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorier et directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 décembre 2012, entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heures.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de décembre 2012.

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorier et directeur général